



République Française
Commune de
COURTONNE-LA-MEURDRAC

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 22 mai 2026

Commune de Courtonne-la-Meurdrac, Séance du 22 mai 2026 à 20 heures à la salle du conseil

Etaient Présents :

SIROT Claire, maire
LEBORGNE Yannick, 1^{er} adjoint
LECREUX Dorothee, 2^{ème} adjointe
BRAEM Hubert, 3^{ème} adjoint
ARROT Marie-Christine, 4^{ème} adjointe
ANGE-MOIRE Ludivine, conseillère municipale
ANGE-MOIRE Rémi, conseiller municipal
D'HALLUIN Vincent, conseiller municipal
FRERE Laurent, conseiller municipal
LEBORGNE Agnès, conseillère municipale
MAILLET Nadine, conseillère municipale
REBOUX Patricia, conseillère municipale
URSULE Emilie, conseillère municipale
VALENCE Dominique, conseiller municipal
WIECKIEWICZ Laurent, conseiller municipal

Absents :

Secrétaire de séance : REBOUX Patricia,

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- DEL 2026.16 -Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026
- 3- DEL 2026.17 -Nomination des membres de la commission d'appel d'offres
- 4- DEL 2026.18 -Nomination des membres de la commission Délégation de service public
- 5- DEL 2026.19 -Nomination des membres de la commission des Impôts Directs
- 6- DEL 2026.20 -Nomination des membres des commissions thématiques
- 7- DEL 2026.21 -Révision du tableau des effectifs des salariés
- 8- DEL 2026.22 -Signature de la convention avec la FREDON NORMANDIE (lutte contre le frelon asiatique)
- 9- DEL 2026.23 -Signature de la convention tripartite entre la commune, le conseil Départemental et CALN pour l'entretien des RD75 et 75a
- 10- Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations données par le conseil municipal
- 11- Informations diverses du maire
- 12- Point sur l'école Thierry Le Cordier
- 13- Questions diverses

Avant de commencer la séance, madame le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le projet de renaturation de la Courtonne
le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Patricia Reboux est nommée secrétaire de séance.

Point n°2 : DEL 2026.16 -Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 est soumis à approbation. Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

→ Le procès-verbal est adopté

Point n°3- DEL 2026.17 -Nomination des membres de la commission d'appel d'offres

Après un appel de candidature pour les délégués titulaires, il est procédé au déroulement du vote :

nombre de votant : 15

nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Yannick Leborgne 15 voix (1^{er} tour), élu-Dominique Valence 15 voix (1^{er} tour), élu- Hubert Braem 15 voix (1^{er} tour), élu.

Election des délégués suppléants : Ont obtenu : Emilie Ursule 15 voix (1^{er} tour), élue –Laurent Frère15 voix (1^{er} tour), élu – Laurent Wieckiewicz 15 voix (1^{er} tour), élu.

**En conséquence sont nommés délégués titulaires et suppléants à la commission d'Appel d'Offres :
présidente de la commission d'appel d'offres : Claire SIROT**

Délégués Titulaires (3) : Leborgne Yannick, Valence Dominique, Braem Hubert

Délégués Suppléants (3) : Ursule Emilie, Frère Laurent, Wieckiewicz Laurent

Point n°4- DEL 2026.18 -Nomination des membres de la commission Délégation de service public

Il est décidé de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public pour l'exploitation du Point Multi Services. Une liste comportant 3 titulaires et 3 suppléants a été déposée

Candidats titulaires : Nadine Maillet, Dorothee Lecreux, Marie-Christine Arrot

Candidats suppléants : Laurent Wieckiewicz, Agnès Leborgne, Vincent d'Halluin

-Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrage exprimés : 15

En conséquence sont nommés délégués titulaires et suppléants à la commission de Délégation de service public (DSP) :

présidente de la commission DSP : Claire SIROT

Délégués Titulaires (3) : Nadine Maillet, Dorothee Lecreux, Marie-Christine Arrot

Délégués Suppléants (3) : : Laurent Wieckiewicz, Agnès Leborgne, Vincent d'Halluin

Point n°5- DEL 2026.19 -Nomination des membres de la commission des Impôts Directs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'élection du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans les communes comptant jusqu'à 2000 habitants est composée de 7 membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué qui assure la fonction de président, ainsi que 6 commissaires. Les commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit une liste de 24 noms.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

1/Nadine MAILLET	13/Denis FRERE
2/Virginie COQUIN	14/Fanny HOCHET
3/Vincent d'HALLUIN	15/Didier SANSON
4/Hubert BRAEM	16/Jean-Charles ERNAULT
5/Marie-Christine ARROT	17/Agnès LEBORGNE
6/Emilie URSULE	18/Dominique VALENCE
7/Patricia REBOUX	19/Ludivine ANGE MOIRE
8/Yannick LEBORGNE	20/Philippe MANCEAU
9/Annie RUAUX	21/Marion PESNAUD
10/Dorothee LECREUX	22/Laurent FRERE
11/Eric RUAUX	23/Jacques d'HALLUIN
12/Pierrick BLONDEL	24/Arthur ERNAULT

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Point n°6- DEL 2026.20 -Nomination des membres des commissions thématiques

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Les commissions municipales pourront proposer et mettre en œuvre des actions. Elles pourront être en charge d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Madame le maire propose de créer 6 commissions:

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

-Adopte les commissions suivantes :

- 1 - Commission de finances
- 2 - Commission des affaires scolaires
- 3 - Commission des travaux et entretien
- 4 - Commission du patrimoine et de l'environnement
- 5 - Commission communication
- 6 - Commission des fêtes et des cérémonies

-Décide que les commissions municipales comportent au maximum 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

- 1 - Commission de finances :

- M. Leborgne Yannick
- M. Valence Dominique
- Mme Lecreux Dorothée
- M Frère Laurent
- Mme Angé Moire Ludivine

- 2 - Commission des affaires scolaires :

- Mme Arrot Marie-Christine
- Mme Ursule Emilie
- Mme Leborgne Agnès
- Mme Maillet Nadine

- 3 - Commission des travaux et entretien :

- M. Braem Hubert
- M. Wieckiewicz Laurent
- M Frère Laurent
- M. Angé Moire Rémi
- M. d'Halluin Vincent

- 4 - Commission du patrimoine et de l'environnement

- M. Wieckiewicz Laurent
- Mme Maillet Nadine
- Mme Reboux Patricia
- Mme Marie-Christine Arrot

- 5 - Commission communication :

- Mme Angé Moire Ludivine
- Mme Ursule Emilie
- M. Valence Dominique
- Mme Lecreux Dorothée

- 6 - Commission des fêtes et des cérémonies :

- Mme. Lecreux Dorothée
- Mme. Reboux Patricia
- Mme. Maillet Nadine
- M. d'Halluin Vincent

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Point n°7- DEL 2026.21 -Révision du tableau des effectifs des salaires

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la délibération n°47-2024 en date du 29 novembre 2024, révisant le tableau des effectifs et des emplois

Considérant les changements de grades,

Madame le maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

-création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 28h hebdomadaire,

-suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à 35h hebdomadaire,

Et d'adopter le tableau des Emplois suivants :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 28h
	C	2	2 postes à 35h
Adjoint Technique	C	1	1 poste à 28h
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Adjoint Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	1	1 poste à 35h Contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35h
	B	1	1 poste à 24h30mn
Rédacteur	B	1	1 poste à 8h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-DECIDE d'adopter le tableau des emplois et des effectifs ainsi proposés ci-dessus,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune chapitre 012, articles 6411 et 6413.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Point n°8- DEL 2026.22 -Signature de la convention avec la FREDON NORMANDIE (lutte contre le frelon asiatique)

Cette proposition pour cette année 2026 comprend :

-la signature d'une convention entre la mairie et Fredon Normandie,

-la reprise des frais d'animations, coordination et suivi des actions de Fredon Normandie par la commune,

-la poursuite de la gestion des nids de frelons et de la participation éventuellement de la commune aux frais de destructions de ces nids.

La reprise des frais d'animations s'élève pour la commune à 165.79€. Ce cout dépend du nombre d'habitants et de la surface de la commune.

Madame le maire propose de continuer la lutte contre le frelon asiatique et de prendre en charge les frais d'animations pour l'année 2026 et de participer financièrement aux mêmes tarifs que le Conseil Départemental.

Suite aux échanges intervenus au sein du Conseil Municipal notamment sur le désengagement de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, le désengagement du Conseil Départemental du Calvados
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-Décide de ne pas autoriser madame le maire à signer la convention proposée par la FREDON NORMANDIE pour l'année 2026,

-Autorise madame le maire à solliciter aux moins trois entreprises spécialisées dans ce domaine pour effectuer des devis de destructions

Résultat du vote :

Pour : 0

Contre : 15

Abstentions : 0

Point n°9- DEL 2026.23 -Signature de la convention tripartite entre la commune, le conseil Départemental et CALN pour l'entretien des RD75 et 75a

La commune étant traversée par les RD 75 et 75a. Il a été décidé de redéfinir les modalités d'entretien entre le conseil départemental, la commune et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie sur l'ensemble des routes départementales de la commune en agglomération.

La durée de cette convention est fixée à 10 ans (à la date la plus tardive de sa signature par les parties).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-AUTORISE madame le maire à signer une convention tripartite avec le Conseil Départemental du Calvados, la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Point ajouter et accepter en début de séance :

DEL 2026-24 Accord de principe pour le projet de renaturation de la Courtonne Chemin de la Rocquerie

Vu la rencontre du 7 mai 2026 avec le syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, madame le Maire et quelques conseillers municipaux,

Considérant que la rivière la Courtonne présente des enjeux importants notamment sur la préservation des milieux naturels et sur la gestion des écoulements.

Que le projet présenté améliore la qualité écologique et limite le phénomène d'inondation.

Que la rivière retrouvera son lit initial et s'étendra sur 1km300 au lieu de 900mètres linaires actuellement.

Que le projet est financé à 80% par l'agence de l'Eau, 10% par la fédération de pêche et 10% de mécénat,

Que les travaux seront prévus courant 2027 sur une durée d'un an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-Donne un accord de principe au projet de renaturation de la Courtonne au lieu-dit Chemin de la Rocquerie,

-Autorise madame le Maire à poursuivre les échanges avec les partenaires de ce projet,

-Demande que le projet de renaturation soit présenté aux conseillers municipaux.

Point n°10- Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations données par le conseil municipal

Aucunes décisions dans le cadre des délégations ont été prises par madame le Maire

Point n°11- Informations diverses du maire

*ENERCOOP : rencontre avec madame le maire et des adjoints afin de comprendre le fonctionnement des panneaux photovoltaïques installés à la salle des fêtes. Actuellement, il y a une surproduction mais la mairie ne peut pas revendre de l'électricité aux particuliers car le projet d'installation a été subventionné par l'Europe. Par contre, il est possible de faire de l'auto consommation collective (ACC) avec des entreprises et des commerces. Aujourd'hui, une entreprise est intéressée, madame le maire doit se mettre en contact avec le dirigeant.

*Journée du Patrimoine : 19 et 20 septembre 2026. Les conseillers en charge du week-end doivent prendre contact avec l'association des Amis de l'Eglise et effectuer une inscription.

*ESPA : madame le Maire demande si un des conseiller souhaite s'inscrire au conseil d'exploitation. monsieur Angé Moire Rémi est intéressé mais demande la fréquence des réunions.

*P.A.S SCOT : réunion le jeudi 2 juillet de 9h à 17h à la Loco à Mézidon Vallée d'Auge afin de présenter les bases de l'intercommunalité et de la CALN. Madame le maire et le 1^{er} adjoint souhaite être présents.

*BIOMASSE : assemblée Générale de l'association le 4 juin 2026 de 10 à 12h à Caen.

*Madame le Maire nommera par arrêté municipal un référent incendie, secours et défense.

*Dates des prochains CM : 5 juin, 26 juin, 31 juillet (à confirmer), 25 septembre, 30 octobre, 27 novembre

Point n°12- Point sur l'école Thierry Le Cordier

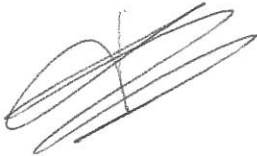
- Porte ouverte : une petite dizaine de personnes sont venues visiter l'école. Pour la rentrée 2026, 5 enfants seraient inscrits.
- devis pour les jeux : 1 devis a été réalisé mais doit être revu pour être conforme aux jeux reçus.
- Classe découverte : les élèves partent du 26 au 29 mai à Angerville l'Orcher.
- poste d'ATSEM : le poste est à pourvoir pour le 1 septembre 2026.

Point n°13- : Questions diverses

- Foire à tout de L'APE : le dimanche 24 mai sur le terrain de loisirs Jacques Auzoux.
- Remise des écharpes au maire et adjoints le 29 mai à 18h
- Soirée à l'Essoméric le 29 mai à 19h.
- Halte voitures anciennes le 30 mai entre 10 et 11h
- Chorale DO RE MI le 30 mai à 20h30 à salle des fêtes.
- Chorale DO RE MI le 06 juin accompagnée de musiciens Tobe Bigband de 17h à 19h sur le terrain de loisirs Jacques Auzoux
- Journée de la Pêche le 14 juin toute la journée au bord de l'étang
- Foulées du Pays d'Auge le 21 juin toute la journée
- Kermesse de l'école le 28 juin.
- Le site internet est en cours de maintenance.
- Boîte à livres : est en cours de réalisation.
- Demande si le forum des associations est prévu en septembre 2026 ?
réponse de la commission : demander aux associations si elles souhaitent réitérer cette journée
- Prochain bulletin municipal prévu en septembre 2026.
- Demande de nettoyer le terrain de basket pour la kermesse du 28 juin.
- Demande si des devis ont été fait pour la rénovation des couvertures de la classe du milieu et de la mairie ? Réponse : oui des devis ont bien été réalisés par plusieurs entreprises.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Patricia Reboux



madame le Maire
Claire Sirot

